



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



Long séjour (supérieur à 90 jours) - Conjoint de français

Vous êtes conjoint d'un citoyen français. Vous allez en France pour plus de 90 jours. Vous devrez fournir les documents suivants.

LISTE DES JUSTIFICATIFS

Zones consulaires de Pékin et Wuhan	<ol style="list-style-type: none">1. Copie intégrale de l'acte de mariage délivrée par la Mairie2. Livret de famille (original + photocopie)3. Les justificatifs de la nationalité française du conjoint.
Zone consulaire de Chengdu	<ol style="list-style-type: none">1. Les justificatifs de la nationalité française du conjoint.2. Preuve du mariage, original et photocopie <p>- Si le mariage a été célébré en France:</p> <ul style="list-style-type: none">• Copie intégrale récente (moins de deux mois) de l'acte de mariage délivré par la Mairie,• Livret de famille français (original + photocopie). <p>- Si le mariage a été célébré à l'étranger:</p> <ul style="list-style-type: none">• Copie intégrale récente (moins de deux mois) de la transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état-civil consulaire français,• Livret de famille français (original + photocopie).
Zone consulaire de Guangzhou et Shenyang	<ol style="list-style-type: none">1. Formulaire de demande de visa de long séjour dûment complété en français ou en anglais et signé.2. Deux photos d'identité, récentes et aux normes3. Passport + photocopie des 5 premières pages contenant les informations, ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons.4. Les justificatifs de la nationalité française du conjoint.5. Preuve du mariage, original et photocopie <p>- Si le mariage a été célébré en France:</p> <ul style="list-style-type: none">• Copie intégrale récente (moins de deux mois) de l'acte de mariage délivré par la Mairie,• Livret de famille français (original + photocopie). <p>- Si le mariage a été célébré à l'étranger:</p> <ul style="list-style-type: none">• Copie intégrale récente (moins de deux mois) de la transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état-civil consulaire français.



CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR LA FRANCE EN CHINE
LISTE DES DOCUMENTS



	<ul style="list-style-type: none">• Livret de famille français (original + photocopie).
--	---

Zone consulaire de Pékin et de Wuhan :

Vous pouvez déposer votre demande de visa directement à l'Ambassade de France à Pékin ou au Consulat Général de France à Wuhan.

Horaires d'ouverture :

L'Ambassade de France à Pékin : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00.

Le Consulat Général de France à Wuhan : Du lundi au vendredi, de 10h00 à 11h30.

Zone Consulaire de Chengdu :

Vous pouvez déposer votre demande de visa directement auprès du Consulat Général de France à Chengdu. Le Consulat Général de France à Chengdu est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.

Zone Consulaire de Shenyang :

Veillez appeler le [centre d'appels](#) pour prendre rendez-vous afin de déposer votre demande au Consulat général de France à Shenyang.

Zone consulaire de Guangzhou :

Vous pouvez vous inscrire en ligne, prendre un rendez-vous et déposer votre demande au centre de demande de visa.

Vous pouvez également choisir de déposer votre demande de visa directement au Consulat général de France à Guangzhou pendant les heures d'ouverture. Le Consulat Général de France à Guangzhou est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00.